



Acte n° 2024C263

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 26

Pouvoirs : 11

Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 12/12/2024

Le 19 Décembre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente, 3 place Marcel Bonnet à Ambérieux-en-Dombes (01330).

**Présents** : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

**Absents excusés** : Marcel BABAD (Pouvoir à Marc PECHOUX), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Ingrid BESSON (Pouvoir à Richard PACCAUD), Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir à Patrick NABETH), Nathalie TISSERAND (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Catherine VIGNON (Pouvoir à Valérie BOYER).

**Secrétaire de séance** : Stéphane BERTHOMIEU.

**OBJET** : ENVIRONNEMENT – Accord de principe de la CCDSV pour la constitution d'un pacte territorial France Renov' et la poursuite service public de la Rénovation de l'habitat (SPRH) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, du PCAET et des travaux, rappelle au conseil que la Société Publique Locale Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (SPL ALEC Ain) est la structure porteuse du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) à l'échelle du département de l'Ain pour le compte des EPCI de l'Ain. Dans ce cadre, la plateforme Dombes Saône Vallée Renov' + a été créée en 2021 dans l'objectif d'informer, conseiller et accompagner les habitants qui souhaitent s'inscrire dans une démarche de rénovation énergétique de leur habitat.

A noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, des rencontres entre la SPL ALEC Ain et les habitants sont organisées tous les mois à la Maison France Service de Trévoux.

M. Frédéric VALLOS rappelle également que la CCDSV a participé à la constitution de la société publique locale ALEC AIN, dont elle est actionnaire, et y a désigné deux représentants dont un mandataire au conseil d'administration. La participation à la constitution et à la gouvernance de la SPL ALEC AIN s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des compétences de la CCDSV liées à son Plan climat énergie territorial (PCAET).

A compter du 1er janvier 2025, le SPPEH devient le Service de la Performance Energétique de l'Habitat (SPRH) sur une nouvelle période de 3 ans. Ce nouveau dispositif est désormais piloté au niveau national par l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat (Anah).

Pour sa mise en œuvre, un nouveau mode contractuel est envisagé pour 2025 : le Pacte Territorial.

### I) La nouvelle organisation

Les missions à inclure dans le Pacte sont organisées en trois volets :

- Dynamique territoriale (obligatoire) : comprend des initiatives locales pour stimuler la rénovation (sensibilisation de la population mais aussi mobilisation des professionnels du secteur de l'habitat).
- Information, conseil et orientation (obligatoire) : prévoit la mise en place de services pour guider les résidents dans leurs projets de rénovation. Il inclut des conseils personnalisés et des informations sur les aides disponibles. Il inclut également, de manière optionnelle, une mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat.
- Volet accompagnement (facultatif).

Il est précisé que le Pacte vise à intégrer l'ensemble des politiques en lien avec la rénovation des logements du parc privé. Dès lors, le pacte intègre ces quatre thématiques :

- La rénovation et la sobriété énergétique (dont la lutte contre la précarité énergétique),
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie,
- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé, ainsi que sa prévention,
- Le traitement des copropriétés fragiles ou en difficulté.

D'autre part, il est proposé que le Département, en tant qu'Espace Conseil France Rénov' et dans la continuité des actions effectuées aujourd'hui, réalise avec l'appui de l'opérateur SPL ALEC Ain, pour le compte des intercommunalités, les missions déclinées dans le pacte :

- le volet dynamique territoriale sur la thématique de la rénovation énergétique des logements individuels et collectifs du parc privé, quels que soient les revenus des ménages ;
- le volet information, conseil, orientation, notamment en ce qui concerne la rénovation énergétique des logements, dont la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat sur la thématique de la rénovation énergétique.

Les autres thématiques du Pacte territorial, à savoir l'adaptation à la perte d'autonomie, le logement indigne et la précarité énergétique seront assurés par les « programmes d'intérêt général » (PIG), financés par le Département, jusqu'à fin 2025. A leur terme, ces dispositifs ne pouvant plus être relancés, ces thématiques seront intégrées dans le Pacte par voie d'avenant, selon une nouvelle organisation restant à définir et qui sera à mettre en place à partir de 2026, en concertation avec le Département.

Enfin, le Pacte sera conclu pour trois années, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### II) Le nouveau système de financement

Tout d'abord, il convient d'indiquer que les prestations prévues dans le Pacte doivent être gratuites pour les usagers.

Ensuite, il est précisé que le principe de financement est le suivant : l'Anah prend en charge 50% des dépenses effectuées par le maître d'ouvrage du service public de la rénovation de l'habitat, sur les volets « dynamique territoriale » d'une part et « information, conseil et orientation » d'autre part et ce dans la limite d'un plafond par volet.

Enfin, le Département apporte une subvention complémentaire à ce financement pour la coordination et l'animation de ce service. Cette subvention pourra être revue chaque année.

### III) Modalités de signature du pacte territorial

Le Département de l'Ain, délégataire des aides à la pierre, propose d'être l'ensemblier au travers de 2 pactes territoriaux (1 pacte avec les 13 EPCI hors Grand Bourg Agglomération (GBA) et 1 pacte avec GBA qui souhaite mener ce service en régie) rassemblés au sein d'une convention qui pourrait être signée par l'ANAH, Département Ain, GBA et la SPL ALEC AIN, pour le compte des 13 autres EPCI. Cette formule permettrait de simplifier, optimiser et sécuriser les flux financiers en provenance de l'ANAH, et de donner du sens à la mutualisation de la dynamique départementale en laissant à chaque EPCI la marge de manœuvre nécessaire pour adapter ses spécificités.

Il a été convenu ce qui suit :

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (Anah) du 13 mars 2024 instituant le « Pacte territorial France Rénov' »,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (Anah) du 9 octobre 2024 portant adaptation des modalités de mise en œuvre du PIG « Pacte territorial France Rénov' »,

Vu la délibération du conseil d'administration de la SPL ALEC AIN du 21 octobre 2024 instituant :

- la signature du « Pacte territorial France Rénov' » par la SPL pour le compte des 13 EPCI,
- l'intégration dans la rédaction du Pacte territorial, de la mission d'appui au parcours comme une option possible permettant de sécuriser le parcours usager en amont de l'intervention des opérateurs privés « Mon Accompagnateurs Rénov' » et favoriser la réalisation de travaux de rénovation énergétique performants.
- le porter à connaissance des services de l'Etat, de la position commune des 13 EPCI de missionner la SPL ALEC AIN pour rédiger le projet de Pacte territorial des 13 EPCI et du Département de l'Ain.

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023 C 27 relative à la validation du PCAET de la CCDSV et la fiche action 13 « Agir pour la rénovation énergétique des bâtiments ».

Il convient aujourd'hui d'émettre l'intention de construire le Pacte Territorial avec le Département de l'Ain et les 13 EPCI. Ce pacte serait acté par une délibération du Conseil Départemental et des EPCI de l'Ain d'ici la fin de l'année 2024. Cela permettrait d'assurer une continuité du service et d'assurer les flux financiers en provenance de l'ANAH.

Cette délibération de principe est la condition indispensable pour que les dépenses générées pour le fonctionnement du SPRH dès le 1er janvier 2025 soient prises en charge en attendant la signature du Pacte territorial qui interviendra au cours du 1er semestre 2025.

Dès à présent, la SPL ALEC AIN travaille à la rédaction du Pacte territorial et à l'élaboration de la maquette financière du SPRH des 13 EPCI avec le Département de l'Ain dans son rôle d'ensemblier.

Vu l'avis favorable du Bureau du 05/12/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE DONNER** un accord de principe pour la constitution d'un « Pacte territorial France Rénov' » tel que présenté ci-dessus ;
- ✓ **DE DESIGNER** le Département de l'Ain comme signataire du « Pacte territorial France Rénov' » au nom de la CCDSV ;
- ✓ **DE RÉAFFIRMER** le souhait de poursuivre le partenariat avec la SPL ALEC AIN en tant qu'opérateur pour les missions de guichet unique d'entrée France Rénov' et qu'à ce titre, la CCDSV lui donne la possibilité d'être signataire du « Pacte territorial France Rénov' » ;
- ✓ **DE DIRE** que la SPL ALEC AIN poursuivra son rôle d'Espace conseil France Rénov' de la plateforme « Dombes Saône Vallée Rénov' + » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- ✓ **DE DIRE** que les modalités techniques et financières du « Pacte territorial France Rénov' » seront délibérées au plus tard au 31 mars 2025 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait à Ambérieux, le 19/12/2024

Le Secrétaire de Séance,

Stéphane BERTHOMIEU



Affichage sous format électronique : 23/12/2024

Le Président,

Marc PECHOUX

